



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 4070362**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 5/07/2024 11H33 C:000032 I:32429  
V/REF : 950408  
V/Email reçu le Vendredi 05/07/2024 à 11H33

SEMCODA MANDATAIRE MR DUCRET  
SEMCODA AGENCE DE BOURG  
28 RUE DE LA GRENOUILLERE  
CS 81050  
01010 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 9399  
IMMEUBLE : BVD DE BROU - 9399  
34 BOULEVARD DE BROU  
01000 BOURG EN BRESSE

Feillens, le 10 Juillet 2024

Référence Marché: M\_230717001-1

LOCALISATION : 34 BOULEVARD DE BROU - BOURG EN BRESSE 6 MME GAY 0685530453 0474526619  
ETG 1 6 LOGT 2101

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE EVIER  
PL00001 - PL00017

Donneur d'ordre : Mme I. FREDET-LANCIOLI

**NATURE DE L'INTERVENTION :**

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé  
d'une pompe haute pression.

LE 10 JUILLET 2024 A 09H00  
DEPOSE ET VERIFICATION DU SIPHON EVIER  
DEBOUCHAGE EVACUATION CUISINE A PARTIR DE L'EVIER EN DIRECTION DE LA  
COLONNE SUR UNE DISTANCE DE 3 METRES ENVIRON  
BOUCHON CAUSE PAR DE LA GRAISSE EN PARTIE PRIVATIVE  
REPOSE DU SIPHON AVEC CONTROLE DE L'ECOULEMENT

**OBSERVATIONS :**

**DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :**

Déplacement d'un véhicule spécialisé débouchage (hydraulique, électromécanique,  
mécanique).  
Localisation de l'obstruction, recherche du sens d'écoulement du réseau.  
Débouchage par procédé hydraulique a haute pression, électromécanique, mécanique  
Vérification du bon écoulement du réseau.  
Nettoyage du chantier.  
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas etre assimilée a un curage  
de canalisation (remise au diametre initial de la totalité de la canalisation).  
Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement  
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - [bourgogne@servimo.fr](mailto:bourgogne@servimo.fr)



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 4070362**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction.

Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions de débouchage que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et y remédier si le client nous en donne l'ordre par un curage (remise au diamètre) ou une réparation de la canalisation (si nécessaire).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

| Quantité                 | Heures - Suppléments - Descriptif      | N°BT | P.U. HT |               |
|--------------------------|----------------------------------------|------|---------|---------------|
| 1,00                     | PL00001-Forfait déplacement            | 1    | 46,01   | 46,01         |
| 1,00                     | PL00017-Débouchage Evier canal.Dn<60mm | 1    | 81,80   | 81,80         |
| TOTAL H.T. ....          |                                        |      |         | 127,81        |
| T.V.A. a 10,00% .....    |                                        |      |         | 12,78         |
| TOTAL T.T.C. ....En EURO |                                        |      |         | <u>140,59</u> |

**Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal  
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin  
69120 VAULX-EN-VELIN



## Bon de Commande

N° : 950408 du 05/07/2024

Pr.

SEMCODA  
AGENCE DE BOURG EN BRESSE  
28, rue de la Grenouillère  
CS 81050  
01010 BOURG EN BRESSE CEDEX  
Tel:04.74.22.83.27

Immeuble collectif ☒ Individuel ☐  
- 2 ans ☐ Non Conventionné ☐  
Fournitures seules ☐  
Travaux dits urgents ☐ Si coché, reporter la mention "Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO BOURGOGNE SAS  
550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

**Exemplaire à joindre à la facture  
dont le libellé sera conforme  
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497  
Téléphone : 03.85.20.30.60  
Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

MME GAY Danièle  
34 Boulevard de Brou  
01000 BOURG EN BRESSE

Référence de la Demande

N°: 763 597 du 04/07/2024  
MDTTDI Mandat cpt tier Travaux divers 1  
01-EE-9999--46134000  
Marché : M - 230717001-1

Téléphone : 06.85.53.04.53 / 04.74.52.66.19  
09399-00002-00002-00101 H / Type 2 PLAI / 01 Etage : 01

Date entrée: 08/07/2015

Délai

Date limite exécution : 20/07/2024

Observations

06-85-53-04-53  
04-74-52-66-19

| Prestation à réaliser                                                                                                                            | Qté  | PU HT | Mt HT | Mt TVA     | Total TTC |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------|-------|------------|-----------|
| PL00001 Forfait de déplacement                                                                                                                   | 1,00 | 46,18 | 46,18 | 4,62       | 50,80     |
| PL00017 Débouchage Evier canalisations d'évac jusqu'au diam 60mm<br>compris dépose du siphon, nettoyage, repose avec<br>remplacements des joints | 1,00 | 82,10 | 82,10 | 8,21       | 90,31     |
|                                                                                                                                                  |      |       |       | Total H.T. | 128,28    |
|                                                                                                                                                  |      |       |       | Total TVA  | 12,83     |
|                                                                                                                                                  |      |       |       | Total TTC  | 141,11    |

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par FRADET LANCIOLI Isabelle le 05/07/2024

Le Responsable  
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution  
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable Maintenance  
M. Bruno SCHMELZER

Facture libellée au nom de **SEMCODA Mandataire de SEMCODA Mandataire de M DUCRET**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**



## Bon de Commande

N° : 950408 du 05/07/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA Mandataire de SEMCODA Mandataire de M DUCRET**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**



50, rue du pavillon  
CS 91007  
01009 BOURG en BRESSE CEDEX  
Tél: 04.74.22.40.66

## Attestation simplifiée

### 1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

### 2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement  
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble  
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **34 Boulevard de Brou 01000 BOURG EN BRESSE**

dont je suis : ☐ Propriétaire ☐ Locataire ☒ Autre (précisez votre qualité) : **Mandataire**

### 3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)  
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :  
*Cochez les cases correspondant aux éléments affectés*  
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures  
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques  
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

*NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit*

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %  
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

### 4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

*Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)*

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **05/07/2024**

Signature du client ou de son représentant

**Nadia DIAP**

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 950408



## DEMANDE D'INTERVENTION

Date : 5 juillet 2024

Référence patrimoine : 9393 - 2.2 - 101

NOM : GAY

PRÉNOM : Danièle

ADRESSE :

34 boulevard de Brou  
01009 BOURG EN BRESSE

Je soussigné(e) ..... Danièle GAY ..... demande à la SEMCODA de faire intervenir à mon domicile une entreprise pour le problème suivant : EUIER CUISINE BOUCHE

Si il s'avère que ces travaux font partie des réparations locatives selon le décret n°87-712, le coût de la réparation sera imputé sur ma prochaine facture de loyer selon le barème suivant :

**Tout déplacement d'entreprise engage un déplacement forfaitaire de 30 €, en plus des postes ci-dessous.**

|                                                                                         |                |             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-------------|
| Produits de désinsectisation / dératisation                                             | Forfait        | 20 €        |
| Débouchage de canalisation                                                              | <b>Forfait</b> | <b>35 €</b> |
| Remplacement d'une manivelle de volet roulant                                           | Unité          | 60 €        |
| Remplacement d'un boîtier enrouleur + sangle                                            | Unité          | 50 €        |
| Révision d'une porte de placard (remplacement des roulettes notamment)                  | Unité          | 60 €        |
| Dépose installation électrique non sécurisée faite par le locataire                     | Forfait        | 50 €        |
| Remplacement d'un interrupteur                                                          | Unité          | 15 €        |
| Remplacement d'une prise de courant                                                     | Unité          | 20 €        |
| Refixation d'une prise                                                                  | Unité          | 10 €        |
| Remplacement d'une douille électrique                                                   | Unité          | 5 €         |
| Remplacement d'un fusible / réarmement d'un disjoncteur                                 | Unité          | 5 €         |
| Intervention non justifiée / absence de panne : 1h de main d'œuvre (ex : réglage TV...) | <b>Forfait</b> | <b>20 €</b> |

Date et signature du locataire :

le 5/07/2024